



RAPPORT ANNUEL 2013-2014

*Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour*

Québec



TABLE DES MATIÈRES

Profil de la Société	2
Message du président du conseil d'administration	3
Conseil d'administration	3
Message du président-directeur général	4
Équipe de direction	5
Rapport de la direction	7
Rapport de l'auditeur indépendant	9
États financiers	10
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	24
Plan d'action de développement durable	24

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

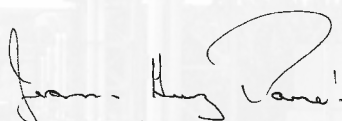
Monsieur Jacques Daoust
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de ladite Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le président du conseil d'administration,



Jean-Guy Paré

The background of the page is a photograph of a port. On the left, a large white crane is visible, with the letters 'NMF' printed on its side. Below the crane, the name 'AGNÈS' is partially visible on a dark surface. In the background, a long conveyor belt structure extends across the frame. A worker in a yellow safety vest and white hard hat is visible in the lower right foreground. The sky is clear and blue.

MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire.

PROFIL

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est mandataire du gouvernement du Québec et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations est responsable de l'application de sa loi constitutive.

Le Parc industriel et portuaire de Bécancour est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre les villes de Montréal et de Québec. Il s'étend sur un territoire de plus de 6 900 hectares de terrain, dont environ 2 105 des 3 201 hectares réservés à l'implantation d'entreprises industrielles et commerciales sont encore disponibles.

La Société a pour objet de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec honneur que j'ai accédé, en décembre dernier, à la présidence du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Engagé depuis plusieurs années dans le développement économique du Centre-du-Québec, je considère que la Société est un outil extraordinaire pour attirer des entreprises de l'extérieur de la région et ainsi favoriser la croissance économique de notre beau coin de pays.

Je suis également très heureux de la composition du nouveau conseil d'administration : Mmes Patricia Blanchette, Francine Clermont et Marie-Claude Guilbert ainsi que MM. Michel Blanchette, Mathieu Gagnon et Yves Hamelin. Je tiens à leur souligner ma reconnaissance d'avoir accepté de mettre leur compétence au service du développement économique régional. Au cours des prochains mois, nous ferons ensemble une importante réflexion au sujet de la mission de la Société, de ses valeurs, de sa vision ainsi que des grandes orientations qu'elle entend privilégier afin de faire face aux enjeux actuels et futurs. Cette introspection nous permettra d'adopter un plan stratégique et de bien cibler les interventions de la Société au cours des prochaines années.

Au cours des premiers mois de son mandat, le conseil d'administration a modifié la politique d'acquisition de biens et de services de la Société afin de resserrer certaines règles de conduite en matière de conflit d'intérêts; nous entendons continuer dans cette voie et montrer transparence et rigueur.

Je souhaiterais profiter de l'occasion pour remercier le gouvernement du Québec et tous les organismes qui appuient la Société dans sa mission. Un merci particulier à Investissement Québec et à sa vice-présidente principale aux affaires internationales, Mme Chantal Malo, qui a accepté d'assister le conseil d'administration en agissant à titre d'observatrice lors de ses rencontres; sa présence assidue est très appréciée de notre organisation.

Enfin, j'aimerais rendre hommage aux membres sortants du conseil d'administration : Mmes Lucie-Houle Laroche et Judith Tourigny ainsi que MM. Henri Boudreau (Président), Pierre Moreau, Jean Poliquin et Jean Rousseau, pour leur contribution de plusieurs années à l'évolution de la Société.

Le président du conseil d'administration,



Jean-Guy Paré



JEAN-GUY PARÉ
Président du Conseil
Administrateur de sociétés



FRANCINE CLERMONT
Vice-présidente du Conseil,
Présidente-directrice
générale,
Les Industries PRO-TAC Inc.



YVES HAMELIN
Président et
directeur général,
Arkema Canada Inc.



PATRICIA BLANCHETTE
Notaire,
Provencher et Blanchette,
notaires Inc.



MICHEL BLANCHETTE
Président,
Groupe MBI Inc.



MATHIEU GAGNON
Président-
directeur général,
Groupe Maco Inc.



MARIE-CLAUDE GUILBERT
Présidente,
Groupe Conseils MCG

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les nouvelles dispositions réglementaires en matière environnementale ont exigé beaucoup d'énergie au cours de la dernière année. Entre autres, la Société a dépensé temps et argent afin de produire un plan de gestion visant à maximiser le potentiel constructible des terrains vacants situés sur son territoire, tout en minimisant son empreinte sur le milieu. Une première phase a été déposée et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bécancour a été modifié en conséquence. La Société continuera de chercher une solution permettant d'encadrer ses activités et ses opérations, et ce, tout en optimisant sa capacité d'accueil.

L'année 2013-2014 a également été marquée par le rapport favorable du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'établissement de l'usine d'urée d'IFFCO Canada à Bécancour. Le décret gouvernemental adopté en mars dernier a, en effet, donné officiellement le feu vert à la construction de ce complexe industriel qui devrait débuter en 2015. Plusieurs groupes d'investisseurs ont, eux aussi, ciblé le parc industriel pour s'y établir : Minéraux rares Quest Ltée a annoncé son intention d'y construire une usine intégrée d'extraction et de traitement de terres rares provenant d'un gisement au Nord du Québec et Stolt LNGaz a présenté son projet de construction et d'exploitation d'usine de liquéfaction de gaz naturel. La Société se réjouit également de l'entente d'approvisionnement en énergie signée entre Alcoa et Hydro-Québec ainsi que celle conclue entre Silicium Bécancour et ses employés. Ces bonnes nouvelles permettent d'envisager l'avenir avec beaucoup d'optimisme.

Au niveau financier, la Société a fait dans l'ensemble, mieux que les cibles budgétaires établies. Comme à chaque année, plusieurs travaux ont été réalisés pour l'entretien et la réparation de ses infrastructures, notamment : le recouvrement de pavage, le dragage d'une partie de la darse, l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse, la réfection de la toiture de l'édifice Clément Vincent, le remplacement d'un ponceau et la modernisation de l'aménagement intérieur du siège social (bâti en 1974).

Finalement, je tiens à souligner le formidable travail de l'équipe de la Société, que je remercie sincèrement pour ses efforts constants. C'est grâce à ce travail concerté que nous pouvons offrir des services exceptionnels et accueillir des projets novateurs sur notre site.

EN PARTENARIAT AVEC INVESTISSEMENT QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS.

Le président-directeur général,



Maurice Richard

La DIRECTION GÉNÉRALE est responsable de la gestion et du développement à long terme de la Société. Elle détermine les grands axes de développement et s'assure de la mise en œuvre du plan stratégique. Elle contrôle les activités reliées à la gestion.



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La DIRECTION DES FINANCES est responsable des ressources financières, des affaires juridiques, du contrôle interne ainsi que des systèmes de gestion de l'information et de la bureautique. Elle assume certaines responsabilités reliées aux ressources humaines, aux communications, au développement et à l'administration de la Société.

La DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT est responsable de la planification, de la gestion, de la construction et de la rénovation des immobilisations ainsi que des services s'y rattachant. Elle est également responsable de l'aspect technique relié à l'implantation des nouvelles entreprises et de la problématique environnementale.

La COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS PORTUAIRES ET À LA SÉCURITÉ / MAÎTRE DE PORT est responsable des activités reliées au port incluant l'utilisation des quais, les aires d'entreposage et la mise en œuvre du plan de sûreté. Elle assure également les responsabilités reliées au maintien de la certification I.S.P.S.

Le SERVICE DE L'ENTRETIEN est responsable de l'équipe affectée aux travaux de construction, d'entretien et d'opérations des immobilisations de la Société.



DANIELLE HÉBERT, CPA, CA
Directrice des finances



SOPHIE GIRARD, ing.
Directrice des services techniques et de l'environnement



MANON BLAIS
Coordonnatrice aux activités portuaires et à la sécurité/Maître de port



SERGE MASSON
Superviseur à l'entretien





RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice des finances,

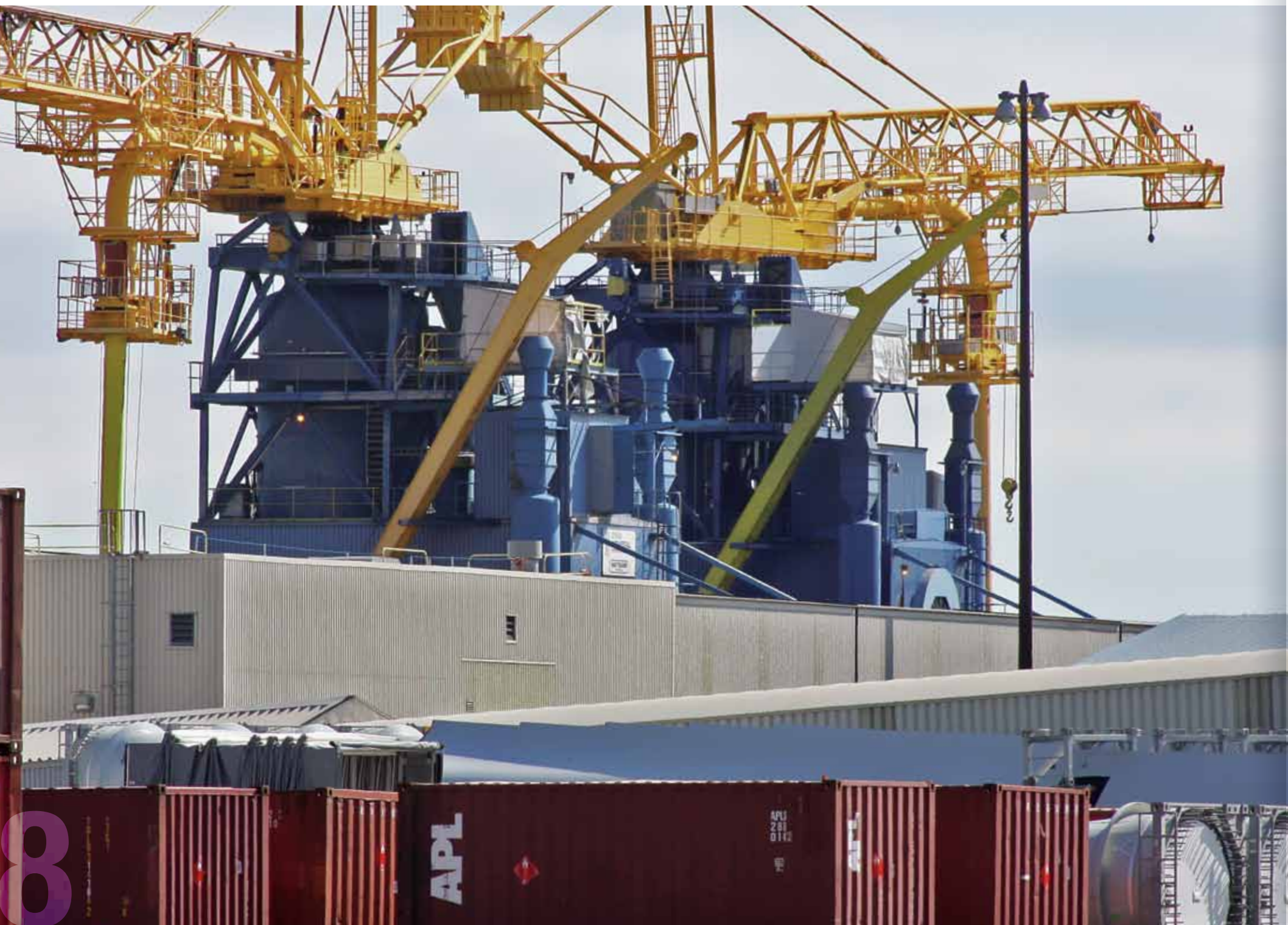
Danielle Hébert, CPA, CA

Le président-directeur général,

Maurice Richard

Bécancour, le 25 juin 2014





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 25 juin 2014



ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	<u>Budget</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
REVENUS (note 3)	<u>4 944 600 \$</u>	<u>5 065 630 \$</u>	<u>6 068 813 \$</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	1 145 100	1 193 979	1 132 674
Entretien et réparations	834 500	639 750	676 635
Frais financiers (note 4)	593 400	592 745	716 484
Fournitures et approvisionnements	580 600	525 128	563 451
Gardiennage	237 700	266 674	269 559
Taxes municipales et scolaires	173 400	174 886	170 586
Services professionnels, administratifs et autres (note 5)	166 000	147 107	198 139
Déplacements et communications	69 500	59 151	73 347
Publicité et promotion	81 900	44 729	44 927
Autres charges	10 000	10 073	13 650
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	<u>1 929 800</u>	<u>1 913 610</u>	<u>1 893 176</u>
	<u>5 821 900</u>	<u>5 567 832</u>	<u>5 752 628</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(877 300)	(502 202)	316 185
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		12 876 624	12 560 439
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		<u>12 374 422 \$</u>	<u>12 876 624 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

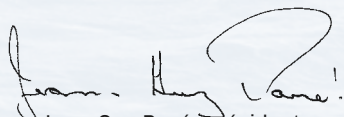
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

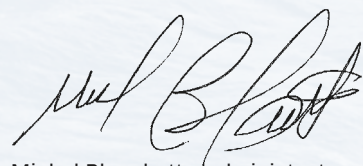
AU 31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 272 984 \$	1 241 967 \$
Placements de portefeuille (note 6)	2 000 000	1 500 000
Débiteurs (note 7)	420 111	480 390
Inventaire de terrains	5 396 710	5 342 364
	<u>9 089 805</u>	<u>8 564 721</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	388 457	345 188
Intérêts courus à payer	151 429	127 361
Retenues sur contrats	14 224	9 633
Revenus reportés	152 885	152 885
Dépôt sur option de vente de terrains (note 10)	155 275	-
Dettes (note 11)	16 938 708	16 925 813
Contributions reportées (note 12)	-	26 466
Provision pour congés de maladie (note 13)	194 197	194 433
	<u>17 995 175</u>	<u>17 781 779</u>
DETTE NETTE	<u>(8 905 370)</u>	<u>(9 217 058)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	21 117 204	21 935 044
Stock de pièces de rechange	87 465	94 516
Charges payées d'avance	75 123	64 122
	<u>21 279 792</u>	<u>22 093 682</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>12 374 422 \$</u>	<u>12 876 624 \$</u>
Obligations contractuelles (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Jean-Guy Paré, président


Michel Blanchette, administrateur

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Budget	2014	2013
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(877 300)\$	(502 202)\$	316 185 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 434 100)	(1 097 050)	(909 115)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 929 800	1 913 610	1 893 176
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(5 270)	-
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		6 550	-
	495 700	817 840	984 061
Acquisition de pièces de rechange		(10 433)	(11 569)
Acquisition de charges payées d'avance		(75 123)	(64 122)
Utilisation de pièces de rechange		17 484	12 580
Utilisation de charges payées d'avance		64 122	67 534
		(3 950)	4 423
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE	(381 600)	311 688	1 304 669
DETTE NETTE AU DÉBUT	(9 217 058)	(9 217 058)	(10 521 727)
DETTE NETTE À LA FIN	(9 598 658)\$	(8 905 370)\$	(9 217 058)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

(Déficit) Excédent annuel

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

- Amortissement des immobilisations corporelles
- Ajustement de la dette au taux effectif
- Gain sur disposition d'immobilisations corporelles
- Virement des contributions reportées

Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :

- Débiteurs
- Inventaire de terrains
- Stock de pièces de rechange
- Charges payées d'avance
- Créditeurs et charges à payer
- Intérêts courus à payer
- Revenus reportés
- Dépôt sur option de vente de terrains
- Provision pour congés de maladie

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

- Acquisition d'immobilisations corporelles
- Produit de disposition d'immobilisations corporelles

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Frais d'émission et de gestion liés aux dettes

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN

LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :

- Encaisse
- Placements de portefeuille

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

2014	2013
(502 202) \$	316 185 \$
1 913 610	1 893 176
12 895	8 929
(5 270)	-
(26 466)	(60 000)
1 392 567	2 158 290
60 279	293 409
(54 346)	17 049
7 051	1 011
(11 001)	3 412
48 630	(430 031)
24 068	(280 314)
-	(5 943)
155 275	-
(236)	10 144
229 720	(391 263)
1 622 287	1 767 027
(1 097 820)	(908 731)
6 550	-
(1 091 270)	(908 731)
-	(57 500)
-	(57 500)
531 017	800 796
2 741 967	1 941 171
3 272 984 \$	2 741 967 \$
1 272 984 \$	1 241 967 \$
2 000 000	1 500 000
3 272 984 \$	2 741 967 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (RLRQ, chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application des méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les provisions pour vacances et congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

REVENUS

Les revenus tirés des services portuaires et du service d'eau industrielle sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus. La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'ensemble de ces revenus sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus reportés représentent des revenus encaissés pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus. Ils sont constatés à titre de revenus en fonction des services rendus.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les placements de portefeuille et les débiteurs (excluant le poste "autres") sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer, les intérêts courus à payer, les retenues sur contrat et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, le cas échéant, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements de portefeuille dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou facilement convertibles à court terme.

Inventaire de terrains

Les terrains en inventaire sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur nette de réalisation). Le coût est établi selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les terrains, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer la vente. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont passés en charges dans l'état des résultats.

PASSIFS

Dettes

Les dettes sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Contributions reportées

Les contributions gouvernementales pour lesquelles le gouvernement ne reçoit aucun bien ou service en contrepartie et ne s'attend pas à être remboursé ou à en obtenir un rendement financier sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues lorsque les transferts sont autorisés et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions prévoyant des stipulations selon lesquelles la Société doit respecter certaines conditions pour conserver les ressources transférées sont présentées à titre de contributions reportées et amorties selon la durée des conditions prescrites.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

L'ensemble des éléments incorporels, ainsi que les éléments dont la Société est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus par l'État comme les terres du domaine public, les forêts, l'eau et les ressources minières ne sont pas constatés dans les états financiers de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon la méthode d'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules et équipement	6 2/3 % à 20 %
Usine et réseau de distribution d'eau	2 1/2 % à 5 %
Réseaux de transport	2 1/2 % à 5 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

Lorsque qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'entité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles doivent être passées en charges dans l'état des résultats.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange se compose de fournitures et pièces qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ce stock est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du premier entré premier sorti.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont passés en charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

3. REVENUS

Revenus d'exploitation :

Services portuaires
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien
Service d'eau industrielle
Location d'immeubles
Intérêts sur encaisse et placements de portefeuille
Virement des contributions reportées
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles
Autres revenus

Revenus reliés à l'inventaire des terrains :

Produit de la vente de terrains
Coût des terrains vendus

Services publics reliés à la vente de terrains

4. FRAIS FINANCIERS

Intérêts sur l'emprunt bancaire
Intérêts sur les dettes

5. SERVICES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIFS ET AUTRES

Services professionnels
Assurances

6. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Dépôt à terme portant intérêt au taux fixe de 1,2 %, échéant le 23 avril 2016, rachetable en tout temps sans pénalité

Dépôt à terme portant intérêt au taux fixe de 1,75 % (2013 : taux 1,25 %), échéant le 18 décembre 2017, rachetable en tout temps sans pénalité

2014	2013
2 912 745 \$	3 647 075 \$
850 000	850 000
545 495	650 475
533 617	557 554
37 767	48 541
26 466	60 000
5 270	-
642	3 016
4 912 002	5 816 661
95 705	91 035
(24 306)	(28 235)
71 399	62 800
82 229	189 352
5 065 630 \$	6 068 813 \$
2014	2013
304 \$	231 \$
592 441	716 253
592 745 \$	716 484 \$
2014	2013
84 962 \$	135 348 \$
62 145	62 791
147 107 \$	198 139 \$
2014	2013
500 000 \$	1 500 000 \$
1 500 000	-
2 000 000 \$	1 500 000 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

7. DÉBITEURS

	2014	2013
Clients	386 784 \$	472 573 \$
Provision pour moins-value	(2 986)	(2 463)
	383 798	470 110
Autres	36 313	10 280
	<u>420 111 \$</u>	<u>480 390 \$</u>

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'entité est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter un emprunt à court terme ou une marge de crédit de 3 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

Au 31 mars 2014, l'entité détient une marge de crédit auprès d'une institution financière de 1 500 000 \$ renouvelable annuellement le 31 octobre. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2014, le taux d'intérêt de cette marge est de 3 % (2013: 3 %) et le solde de celle-ci est nul (2013 : nul).

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Fournisseurs	228 927 \$	213 041 \$
Salaires à payer	49 243	36 030
Vacances à payer	110 287	96 117
	<u>388 457 \$</u>	<u>345 188 \$</u>

10. DÉPÔT SUR OPTION DE VENTE DE TERRAINS

La Société a encaissé un dépôt sur une option de vente de terrains découlant d'un contrat signé avec un tiers. Le montant sera constaté à titre de revenus lorsque les conditions décrites au contrat seront remplies. Le contrat vient à échéance en novembre 2014 et comprend cinq options de renouvellement de 6 mois.

11. DETTES

	2014	2013
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 4,85 %, dont le capital est remboursable en décembre 2015	3 995 586 \$	3 992 947 \$
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 3 000 000 \$, taux effectif de 4,48 %, dont le capital est remboursable en décembre 2017	2 991 888	2 989 682
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 5 000 000 \$, taux effectif de 2,074 %, dont le capital est remboursable en décembre 2017	4 982 624	4 977 901
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 5 000 000 \$, taux effectif de 3,262 %, dont le capital est remboursable en septembre 2023	4 968 610	4 965 283
	<u>16 938 708 \$</u>	<u>16 925 813 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	26 466 \$	86 466 \$
Virement de l'exercice	(26 466)	(60 000)
Solde à la fin de l'exercice	- \$	26 466 \$

Les contributions reportées proviennent d'une entente d'aide financière avec le Ministère des Transports pour l'agrandissement de l'aire d'entreposage aux installations portuaires. L'entente signée le 10 avril 2008 comporte une stipulation de 5 ans selon laquelle la Société doit fournir un rapport annuel concernant l'activité de transport ou de manutention de marchandises liée à cette aide financière.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs à prestations déterminées comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les taux de cotisation de la Société au RREGOP, au RRPE et au RRAS ont été respectivement de 9,18 %, 12,3 % et 12,3 % de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2013 et de 9,84 %, 14,38 % et 14,38 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

Les cotisations de la Société sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Cette compensation vise à combler la différence entre le taux de cotisation requis par le financement du RRPE et le taux effectivement cotisé. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations imputées aux opérations courantes, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, s'élèvent à 81 918 \$ (2013 : 65 345 \$). Les obligations envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les employés de l'entité peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2014		2013	
	RREGOP	RRPE	RREGOP	RRPE
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,50 %	3,25 %	2,75 %
Taux d'actualisation	3,58 %	2,35 %	2,86 %	2,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salaires actifs	10 ans	5 ans	9 ans	6 ans
	2014		2013	
Congés de maladie au début	194 433 \$		184 289 \$	
Charge de l'exercice	14 657		42 984	
Prestations versées au cours de l'exercice	(14 893)		(32 840)	
Congés de maladie à la fin	194 197 \$		194 433 \$	

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014							2013	
	Terrains et remplissage	Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement ⁽¹⁾	Installations portuaires ⁽¹⁾	Véhicules et équipement	Usine et réseau de distribution d'eau ⁽¹⁾⁽²⁾	Réseaux de transport ⁽¹⁾	Mobilier et équipement de bureau ⁽¹⁾	Total	Total
Coût des immobilisations									
Solde d'ouverture	5 248 149 \$	4 136 931 \$	37 277 149 \$	842 888 \$	20 678 484 \$	12 894 221 \$	307 094 \$	81 384 916 \$	80 765 857 \$
Acquisitions	-	171 378	555 670	125 261	-	184 989	59 752	1 097 050	909 115
Dispositions	-	-	(257 797)	(100 419)	-	-	(20 605)	(378 821)	(290 056)
Solde de clôture	5 248 149	4 308 309	37 575 022	867 730	20 678 484	13 079 210	346 241	82 103 145	81 384 916
Amortissement cumulé									
Solde d'ouverture	-	3 041 426	29 029 569	557 528	16 439 897	10 154 137	227 315	59 449 872	57 846 752
Amortissement de l'exercice	-	107 687	1 206 843	36 489	314 045	227 896	20 650	1 913 610	1 893 176
Incidence des dispositions	-	-	(257 797)	(100 419)	-	-	(19 325)	(377 541)	(290 056)
Solde de clôture	-	3 149 113	29 978 615	493 598	16 753 942	10 382 033	228 640	60 985 941	59 449 872
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	5 248 149 \$	1 159 196 \$	7 596 407 \$	374 132 \$	3 924 542 \$	2 697 177 \$	117 601 \$	21 117 204 \$	21 935 044 \$

(1) Les bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement, les installations portuaires, l'usine et les réseaux de distribution d'eau, les réseaux de transport et le mobilier et équipement de bureau comprennent des montants respectifs de 36 926 \$, 48 522 \$, 0 \$, 0 \$ et 0 \$ (2013: 31 244 \$, 40 813 \$, 19 067 \$, 7 310 \$ et 25 518 \$) d'immobilisations corporelles en cours de construction qui ne sont pas amortis.

(2) L'usine et le réseau de distribution d'eau comprend un montant de 99 099 \$ de pièces qui ont été mises hors service pour une période prolongée dès leur acquisition et pour lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion de risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements de portefeuille ainsi qu'aux débiteurs.

Au 31 mars 2014, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux débiteurs correspond à leur valeur comptable. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients en raison de la qualité de leur crédit

	2014	2013
Créances courante	383 798 \$	466 585 \$
De 30 à 60 jours	-	-
Plus de 60 jours	2 986	5 988
	<u>386 784 \$</u>	<u>472 573 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. La marge de crédit autorisée par le gouvernement est très peu utilisée.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2014				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	388 457 \$	- \$	- \$	- \$	388 457 \$
Intérêts courus à payer	151 429	-	-	-	151 429
Retenues sur contrat	14 224	-	-	-	14 224
Dettes	-	4 000 000	8 000 000	5 000 000	17 000 000
	<u>554 110 \$</u>	<u>4 000 000 \$</u>	<u>8 000 000 \$</u>	<u>5 000 000 \$</u>	<u>17 554 110 \$</u>
	2013				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	345 188 \$	- \$	- \$	- \$	345 188 \$
Intérêts courus à payer	127 361	-	-	-	127 361
Retenues sur contrat	9 633	-	-	-	9 633
Dettes	-	4 000 000	8 000 000	5 000 000	17 000 000
	<u>482 182 \$</u>	<u>4 000 000 \$</u>	<u>8 000 000 \$</u>	<u>5 000 000 \$</u>	<u>17 482 182 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2014

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risques liés aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère ses dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous ces emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société s'est engagée en vertu de différents contrats ayant des termes de 1 à 3 ans, concernant des services d'entretien et de gardiennage pour un total de 952 000 \$.

2015	359 000 \$
2016	326 000
2017	267 000
	952 000 \$

17. APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'entité est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'entité n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 555 478 \$ (2013 : 987 637 \$).

En date du 31 mars 2014, le poste «Retenues sur contrats» inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 14 224 \$ (2013 : 9 633 \$) et le poste «Créditeurs et charges à payer» inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 52 895 \$ (2013 : 58 256 \$).

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Les employés et les administrateurs de la Société sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi. Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs ainsi que le Code d'éthique et de déontologie des employés peuvent être consultés sur le site internet de la Société.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société a préparé un premier plan d'action de développement durable pour la période 2009-2013. La stratégie gouvernementale actuelle de développement durable ayant été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014, la Société a entrepris un nouveau plan d'action pour la période s'échelonnant de 2013 à 2015. Ce plan s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris et des actions mises en œuvre depuis 2009. Les réalisations de la Société en 2013-2014, relativement à la mise en œuvre de ce plan, peuvent être consultées sur le site internet de la Société.





*Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour*

Québec



1000, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 2Z8
Tél. : 819 294-6656 | Téléc. : 819 294-9020 | Courriel : spipb@spipb.com

spipb.com

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2014
Version imprimée : ISBN : 978-2-550-71012-7
Version PDF : ISBN : 978-2-550-71013-4
ISSN-1183-9902